



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 16 février 2021

L'an deux mil vingt et un le seize février à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DELARUE, Maire

Présents : MM. DELARUE Thierry, FELLER Éric, Mme GILLE Martine, M. VEILLOT Yves, Mme COUDRAY Françoise, M LOLIVIER Francis, Mme CHEVALLIER Mélanie, MM. BENARD Cyrille, COUDRAY Pierre, Mmes DEGAS Christine, CHUPIN Marie-Claude, MERCIER Chantal, M. DESTOUCHES Quentin.

Procuration : M. DESTOUCHES Xavier (pouvoir à M. DESTOUCHES Quentin)

Absents excusés : MM. DESTOUCHES Xavier, KIRALY Géza

Secrétaire de séance : Mme DEGAS Christine

Assistait également à la réunion : Mme Geneviève LIMEUL, secrétaire de mairie.

PLANTATION DE PEUPLIERS.

Délibération n° 2021-01

Suite à l'exploitation des peupliers sur les parcelles A 69 et A 67 pour une superficie d'environ 2 ha, il convient de procéder à la plantation de nouveaux peupliers.

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de la SARL GUEUX pour un montant de 4 146.66€ HT, soit 4 756,75€ TTC, comprenant la fourniture et la plantation de 378 peupliers ainsi que leurs protections contre les nuisibles.

Monsieur Veillot fait remarquer que la plantation des arbres contribue au bien-être de tous en stockant du carbone.

ECOLE Hélène Boucher – DEMANDE DE SUBVENTION.

Délibération n° 2021-02

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet d'achat d'un vidéoprojecteur interactif pour la classe de CP-CE1 de l'école Hélène Boucher de Yermenonville se présentant ainsi :

Ecole Hélène Boucher	Description	Montant
Equipement numérique de la classe	Vidéoprojecteur interactif et boîtier de connexion sécurisé	3 000.00 €
Services numériques (échanges entre les enseignants, élèves et parents)	Plateforme pédagogique	560.00 €
	Budget prévisionnel	3 560.00 €
	Subvention maximale	1 780.00 €

Monsieur le Maire ajoute que la commune doit s'engager à mettre en place un débit internet suffisant pour l'accès aux ressources pédagogiques dans la classe. Une convention de partenariat entre l'académie d'Orléans-Tours et la commune précisera les modalités d'organisation et de financement de l'acquisition des équipements numériques.

ECOLE Hélène Boucher : TRAVAUX DIVERS D'ÉLECTRICITÉ.

Délibération n° 2021-03

Suite à la décision d'acheter un vidéo projecteur pour l'école, il convient de procéder à divers travaux électriques pour permettre son installation et un accès internet suffisant à l'école Hélène Boucher.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'EUURL FRISON Pascal pour un montant de 1 227,55€ HT, soit 1 473,06€ TTC.

CONTRAT D'ASSURANCE DU VÉHICULE COMMUNAL : choix de l'assureur

Délibération n° 2021-04

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre faite par Monsieur Dromard, courtier en assurance, qui propose un contrat auprès de la société SwissLife, pour un montant annuel de 305,77 €.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL*Délibération n° 2021-05*

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, décide de confier à Monsieur le Maire certaines compétences.

Il précise qu'en cas d'absence du Maire, les délégations seront exercées par un adjoint dans l'ordre du tableau.

Il ajoute que Monsieur le Maire rendra compte à chaque début de réunion de Conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

SAEDEL : COMPTE RENDU ANNUEL 2019 DE L'OPÉRATION « LOTISSEMENT DES CLOSEAUX ».*Délibération n° 2021-06*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu annuel 2019 de l'opération « Lotissement Les Closeaux » établi par la SAEDEL.

EURE ET LOIR INGENIERIE : AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME*Délibération n° 2021-07*

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention portant sur les modifications tarifaires et la nouvelle prestation tarifaire optionnelle.

CHAUDIERE DE LA MAIRIE : CHANGEMENT DE L'ELECTRO VANNE

Après étude du devis établi par la Sté Tuvache, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander d'autres devis.

Compte rendus des syndicats et des commissions.**➤ Commission Action sociale**

Les personnes allant se faire vacciner peuvent se faire transporter par les transports REMI.

La commune souhaite mettre en place un registre répertoriant les personnes âgées qui le souhaitent pour leur venir en aide en cas de besoin. Un document à compléter est joint au compte rendu et est disponible sur le site de la commune.

Suite à un courrier de Monsieur LEMOINE, Président de la CCPEIDF s'indignant que les habitants de la CC aient été refusés pour se faire vacciner à Dreux, l'Agence Régionale de Santé indique que les habitants de la CC des Portes Euréliennes dépendent du centre de vaccination de Dreux.

➤ Travaux

Monsieur le Maire donne lecture de différents devis reçus en mairie :

- Réparation des poignées cassées sur des fenêtres de l'école. La Société Chartres Miroiterie avait fait les travaux en 1993 et propose d'en fournir de nouvelles pour un montant de 216,96 € TTC.
- Pose de 2 volets roulants au Rafale pour un montant de 2 146,80 € TTC. Le conseil municipal ne souhaite pas engager ces travaux.
- Les spots qui éclairent « la sente des calots » ne fonctionnent plus. Un devis a été demandé au syndicat « Territoires d'Énergie ».
- Réparation de la chaussée rue Boivin : Monsieur le Maire se renseigne auprès du Conseil départemental pour effectuer les travaux.

➤ Le Rafale

Monsieur le Maire indique que suite à la réunion du 04/01/2021 il a été convenu d'un commun accord de mettre fin au contrat de location gérance au 04/03/2021 pour non-respect du contrat. Il devait faire fonctionner un commerce multi-service « bar, épicerie, restaurant ». Le contrat stipule que si l'un des points n'est pas respecté, le contrat peut être résilié (épicerie). De plus, il ne souhaite pas faire fonctionner le point Poste.

La Ste FDD nous a transmis deux courriers recommandés :

- Le premier portant sur la reprise du contrat de l'alarme. Le conseil municipal décide de ne pas reprendre ce contrat.
- Le second portant sur la reprise du cuisinier qui fait partie du fonds de commerce, à charge pour la commune de le licencier. Monsieur le Maire va rencontrer un avocat du droit du travail pour savoir quels sont les droits de la commune.

➤ **Communauté de Communes de Portes Euréliennes d'Île de France.**

Une convention a été signée entre la CCPEIDF et Chartres Métropole pour le traitement des eaux usées de Yermenonville. Nous notons toutefois que cela entraîne une augmentation du coût de 40% avec un service moindre que l'ancien syndicat SIVOM géré par les deux communes Houx et Yermenonville.

➤ **Commission des affaires scolaires**

Monsieur Cyrille BENARD indique que la décision a été prise de fermer une classe de l'école maternelle de Gas. A ce jour, 49 élèves sont prévus, ils seront répartis sur 2 classes.

➤ **SIVOS**

Monsieur Destouches indique que la participation des communes demandée par le SIVOS est en augmentation cette année en raison des frais occasionnés par la mise en place des protocoles sanitaires liés au Covid.

➤ **Commission Information**

Monsieur Eric FELLER indique que des devis ont été demandés à différents imprimeurs pour l'impression du Petit Journal.

Questions et affaires diverses

➤ Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs courriers :

- lettre de Madame LIMEUL Geneviève faisant valoir son droit à la retraite au 01/08/2021.
- Lettre du SIAD remerciant pour la subvention octroyée en 2020.
- Mail de la CC des Portes Euréliennes pour remercier l'aide apportée de Monsieur le Maire lors de la coupure d'eau du 2 février 2021.
- Monsieur Sylvain LAIZE remercie d'avoir assisté à sa remise de galons d'adjudant des sapeurs-pompiers.
- L'Amicale des Pompiers de Yermenonville remercie pour le versement de la subvention 2020.
- La commune de Houx informe qu'elle va modifier son PLU

➤ Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par un vendeur de pizza ambulant qui souhaiterait s'installer sur la commune le jeudi en fin d'après-midi. Le conseil municipal donne son accord de principe en précisant que le prochain gérant du Rafale accepte la présence du camion et que celui-ci suive les règles sanitaires en vigueur (notamment les horaires du couvre-feu).

➤ Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame Francine LOISEL qui propose d'organiser dans le cadre des Samedis musicaux de Chartres un concert de musique grecque à Yermenonville.

➤ Monsieur le Maire indique que dans le cadre du différend qui oppose la commune à un habitant de Boigneville, l'arrêté interdisant le stationnement rue des Pointes a été annulé et le panneau retiré. Le plaignant a ainsi retiré sa plainte et sa demande de dommages et intérêts. Monsieur le Maire souhaite rencontrer l'autre protagoniste.

➤ Monsieur le Maire indique que des barrières ont été mises le long de l'école Hélène Boucher avec des affiches rappelant que le plan Vigipirate a été activé en « urgence attentat ». Les personnes qui se rendent à l'école, à la garderie ou à l'arrêt du bus sont priées de stationner sur les 2 parkings prévus aux alentours.

➤ **Fibre optique**

Suite à une coupure de la fibre le 27/01/2021 (débit divisé par 5), Monsieur Yves VEILLOT a contacté SFR, sans résultats. Il a dû faire intervenir le syndicat « Eure-et-Loir numérique » pour expliquer les défauts de connexion intempestifs rencontrés depuis fin décembre (routages partant par Rennes au lieu de Trappes). Le Directeur de SFR l'a appelé pour le remercier de s'être aperçu des problèmes que les techniciens de SFR n'avaient pas vus et ont ainsi pu résoudre le problème.

➤ **Site Web de la commune**

Monsieur Yves VEILLOT explique que la société qui héberge le site web de la commune a augmenté considérablement ses tarifs (de 20 €/an à 1500 €/an). Monsieur VEILLOT a fini par faire intervenir l'AFNIC pour abus. L'hébergeur a eu un rappel à la loi et a fini par donner son accord et délivrer les codes de transfert pour changer d'hébergeur. Aujourd'hui, notre hébergeur est à 154 €/an. Le datacenter du nouvel hébergeur est domicilié à Gravelines, ce qui nous assure une bien meilleure sécurité.

Séance levée à 0 h 30

**Le Maire,
Thierry DELARUE**

INFORMATIONS DIVERSES

Avec les beaux jours, l'aire de jeux pour les enfants est rouverte. En espérant que celle-ci reste propre pour le plaisir des petits...

PERMANENCES DE LA MAIRIE

Suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, la mairie reçoit **uniquement sur rendez-vous** pendant la permanence **le mardi de 18h00 à 19h30**

Vous pouvez prendre rendez-vous :

- par l'intermédiaire du site de la commune : www.yermenonville.fr
- par téléphone : 02 37 32 32 14

ACTION SOCIALE

La commune souhaite mettre en place un registre répertoriant les personnes âgées qui le souhaitent pour leur venir en aide en cas de besoin. Un document à compléter est joint au compte rendu et est disponible sur le site de la commune.

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture

Le mardi de 16h45 à 18 h 45

Le samedi de 10h30 à 12h30

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE YERMENONVILLE

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Yermenonville remercie chaleureusement la population de Boigneville et Yermenonville pour leurs dons suite à la distribution des calendriers 2021 en cette période de crise sanitaire.

Adjudant Sylvain LAIZÉ

Chef du centre d'intervention de Yermenonville

Groupement territorial centre

3 rue de Maintenon

28130 YERMENONVILLE

NETTOYAGE DES CANIVEAUX ET DES TROTTOIRS

L'entretien des caniveaux et trottoirs est à la charge de chaque riverain Il est rappelé que les trottoirs doivent être accessibles aux piétons et qu'il est interdit d'y stationner et d'y déposer des matériaux. De plus, lors de la tonte du trottoir, n'oubliez pas de ramasser les déchets verts tombés dans le caniveau, cela facilitera l'évacuation des eaux pluviales.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage (éviter les aboiements intempestifs répétés) de jour comme de nuit.

De plus, il est rappelé aux propriétaires de chiens que lors de la promenade, il leur est demandé de ramasser les déjections de leur animal afin d'éviter toute mauvaise rencontre aux piétons et à notre employé communal lors du passage de la débroussailleuse.